

Table des Matières

Formation, études et travail	2
Informations générales	2
Accès au travail et à la formation professionnelle	2
Immigration de travailleurs qualifiés	5
Quel est le métier qui me convient le mieux ?	7
Recherche d'emploi	9
Centre d'accueil	9
Candidatures	10
Reconnaissance des qualifications étrangères	10
Arrêt maladie	12
Travail et profession	12
Types d'emplois et autres activités	12
Chômage	13
Changement de profession (= réorientation)	15
Examen externe	15
Abonnement professionnel	15
Formation professionnelle	15
Accès au travail et à la formation professionnelle	15
Types de formation	18
Formation dans l'artisanat	20
Préparation à la formation professionnelle	21
Soutien pendant la formation professionnelle	22
Études	24
Accès aux études	24
Universités du district de l'Ortenau	24
Financement des études	25

Formation, études et travail

Pour trouver un emploi en Allemagne, il est important de suivre une formation professionnelle ou des études.

Vous trouverez des informations sur les pages suivantes.

Informations générales

Accès au travail et à la formation professionnelle

Citoyens de l'UE ou de l'EEE

Si vous êtes européen, vous pouvez travailler sur .

Vous n'avez pas besoin de permis de travail.

C'est également le cas pour les citoyens suisses.

Ils doivent toutefois demander un permis de séjour.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur le thème du travail et de la formation professionnelle en tant qu'Européen.

Citoyens d'un pays tiers

(Les pays tiers ne font pas partie de l'UE, de la Suisse ou de l'EEE).

Si vous êtes originaire d'un [pays tiers](#), vous avez besoin d'un titre de séjour.

Celui-ci indique quel travail est possible pour vous.

Il existe des règles particulières pour les travailleurs qualifiés qui immigreront par le biais d'une entreprise.

Vous trouverez ici de plus amples informations sur le sujet : [Séjour et travail](#).

Pour les demandeurs d'asile avec autorisation de séjour :

3 mois après votre arrivée et tant que vous êtes hébergé dans un Landeserstaufnahmeeinrichtung (en abrégé : LEA), vous n'avez pas le droit de travailler. Après cette période, c'est le service des étrangers compétent qui décide.

Pour cela, vous devez déposer une **demande** auprès du **service des étrangers**.

L'Agence fédérale pour l'emploi doit donner son accord et les conditions de travail sont vérifiées.

Après 48 mois, vous pouvez travailler. L'accord de l'Agence fédérale pour l'emploi n'est alors plus nécessaire.

Vous ne pouvez toutefois pas exercer une activité indépendante avec ce statut.

Pour information : le fait de travailler ou de suivre une formation ne donne pas de droit de séjour.

La procédure d'asile est indépendante du travail ou de la formation.

Pour les réfugiés qui ont un permis de séjour, la règle est la suivante : **(c'est-à-dire : une conclusion positive de la procédure d'asile).**

Si l'Office fédéral pour l'immigration et les réfugiés (en abrégé : BAMF) vous reconnaît comme bénéficiaire du droit d'asile, réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire. Vous recevez alors un **permis de séjour** humanitaire de la part du service des étrangers . Avec ce permis de séjour, vous pouvez **travailler**. Votre carte d'identité porte alors la mention "**activité professionnelle autorisée**".

Les réfugiés auxquels le BAMF a attribué un **obstacle à l'expulsion** reçoivent **également un permis de séjour humanitaire**. Mais ils ne peuvent travailler **que de manière limitée**. Pour pouvoir travailler, vous devez déposer une **demande d'autorisation de travail** auprès du **service des étrangers**. Le travail indépendant n'est pas autorisé.

Pour les réfugiés qui ont un Duldung, la règle est la suivante : **(c'est-à-dire : conclusion négative de la procédure d'asile).**

Dans votre Duldung, il est écrit "**activité professionnelle autorisée uniquement avec l'autorisation du service des étrangers**". C'est alors le service des étrangers qui décide de votre permis de travail. Les conditions de travail sont alors contrôlées par l'Agence fédérale pour l'emploi.

Après 48 mois, vous avez pleinement accès au marché du travail. Vous devez toutefois en faire la demande auprès du service des étrangers. Il sera alors inscrit dans votre Duldung que vous pouvez travailler. Une autorisation de l'Agence fédérale pour l'emploi n'est pas nécessaire. Une activité indépendante n'est pas autorisée avec un Duldung.

Vous devez **participer à la clarification de votre identité** . Sinon, vous risquez de vous voir **interdire de travailler** .

En cas d'interdiction de travailler, vous ne pouvez plus faire de **demande de travail** .

Pour votre information, une relation de travail ou de bonnes connaissances en allemand peuvent être prises en compte ici.

Il existe différents types de "Duldungen".

Un Duldung en cas d'identité non clarifiée

Avec ce Duldung, vous n'avez pas le droit de travailler.

Un "Ausbildungsduldung"

Le "Ausbildungsduldung" n'est valable que pour certains métiers de formation.

Dans ce cas, l'identité doit être clarifiée. Une fois la formation terminée, un **titre de séjour** peut être délivré pour une durée **de 2 ans**. Vous trouverez des informations détaillées sur ce sujet [ici](#).

Un permis d'emploi

Les personnes ayant un permis d'emploi et qui se sont bien intégrées en Allemagne peuvent obtenir un permis d'emploi. Pour cela, les conditions suivantes doivent être remplies :

- moyens de subsistance assurés (cela signifie que vous devez assurer votre subsistance par vos propres moyens)
- exercice d'un emploi assujéti à la sécurité sociale depuis au moins 18 mois
- être en situation de tolérance depuis au moins 12 mois
- connaissances de l'allemand au niveau A2 du CECR
- pas d'infraction pénale
- identité clarifiée.

Accès à d'autres activités

Service volontaire fédéral (Bundesfreiwilligendienst) et année sociale volontaire (Freiwilliges Soziales Jahr)

Les demandeurs d'asile titulaires d'un permis de séjour ou d'une autorisation de séjour ont besoin de l' autorisation du service des étrangers pour travailler dans le cadre du [Bundesfreiwilligendienst \(en abrégé : BufDi\)](#) et du Freiwilliges [Sozialen Jahr \(en abrégé : FSJ\)](#).

Les activités d'intérêt général/opportunités de travail (AGH) ou la participation à des **mesures d'intégration des réfugiés (FIM)** sont également une bonne option pour apprendre l'allemand. Ce travail est rémunéré 80 cents de l'heure pour un maximum de 30 heures par semaine. Vous obtiendrez plus d'informations auprès de la direction de votre foyer ou du service social.

Stages

Les demandeurs d'asile titulaires d'un permis de séjour ou d'une autorisation de séjour peuvent **effectuer** certains **stages d'orientation professionnelle**. Cela doit être convenu avec le **service des étrangers compétent** .

Les compétences pour l'aide à la recherche d'emploi et de formation sont :

Agentur für Arbeit Offenburg

Weingartenstraße 3

77654 Offenburg

Téléphone : [0800/4555500](tel:08004555500) (pour les salariés)

Téléphone : [0800/4555520](tel:08004555520) (pour les employeurs)

Site web : www.arbeitsagentur.de

- pour les personnes qui assurent elles-mêmes leur subsistance, mais qui sont à la recherche d'un emploi
- pour les personnes qui reçoivent l'allocation de chômage I (en abrégé : ALG I)
- pour les demandeurs d'asile
- pour les personnes tolérées

Conseil régional de l'Ortenaukreis

Promotion communale de l'emploi/Jobcenter

Lange Straße 51

77654 Offenburg

Téléphone : [0781/8059331](tel:07818059331)

Site web : [Promotion communale du travail / Jobcenter / Landkreis Ortenaukreis](#)

- pour les personnes qui reçoivent l'allocation chômage deux (en abrégé : ALG II)
- pour les réfugiés reconnus

Immigration de travailleurs qualifiés

La loi sur l'immigration des travailleurs qualifiés facilite l'**entrée et le séjour en Allemagne** pour un emploi en tant que travailleur qualifié originaire **d'un pays tiers** (c'est-à-dire ni ressortissant d'un État membre de l'UE ni de l'EEE).

Personnel qualifié

Les travailleurs qualifiés sont :

- les personnes ayant une formation professionnelle qualifiée
- les personnes ayant une formation académique (= études).

Un emploi est alors possible dans la profession à laquelle la qualification donne accès ou dans des professions apparentées. Les professionnels ayant une formation universitaire ne peuvent pas seulement exercer des emplois nécessitant un diplôme universitaire. Ils peuvent également travailler dans d'autres professions qualifiées qui requièrent une formation professionnelle non académique.

Les **conditions** pour un emploi en tant que travailleur qualifié sont par exemple :

- l'emploi est un emploi qualifié
- la qualification (formation ou études) est reconnue en Allemagne.
Exception: les spécialistes IT peuvent également entrer en Allemagne sans formation - à condition qu'ils puissent prouver qu'ils ont déjà travaillé plusieurs années dans le secteur à l'étranger.
- les connaissances en allemand sont en général au moins du niveau B1 du CECR
- le contrat de travail pour un emploi soumis à la sécurité sociale contient au moins 35 heures de travail par semaine
- la subsistance peut être assurée avec le salaire (pas de droit aux prestations sociales).

Même sans contrat de travail, les professionnels peuvent venir en Allemagne pour chercher du travail pour une durée maximale de 6 mois.

Les **conditions** sont par exemple :

- la qualification (formation ou études) est reconnue en Allemagne
- les connaissances en allemand sont en général au moins du niveau B1 du CECR
- pendant la période de recherche d'emploi, la subsistance est financée par l'intéressé lui-même (pas de droit aux prestations sociales).

Formation et études

Avec une place de formation concrète, vous avez la possibilité de venir en Allemagne.

Les **conditions** sont par exemple :

- une place de formation concrète
- les connaissances en allemand sont en règle générale au moins au niveau B1 du CECR
- la subsistance peut être financée par vous-même (pas de droit aux prestations sociales).

Vous pouvez également entrer en Allemagne pour une durée maximale de 6 mois afin de trouver une place de formation qualifiée.

Les **conditions** sont par exemple :

- les connaissances en allemand sont au moins du niveau B2 du CECR
- Diplôme d'une école allemande à l'étranger ou diplôme de fin d'études avec droit d'accès à l'université.
- vous n'avez pas plus de 25 ans
- la subsistance est financée par vous-même (pas de droit aux prestations sociales).

Vous pouvez également entrer en Allemagne pour y faire des études.

Les **conditions** sont par exemple :

- en règle générale, il doit s'agir d'études à plein temps
- admission dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'État
- connaissance de la langue de formation (pas nécessairement l'allemand)
- la subsistance doit être assurée (pas de droit à des prestations sociales).

Pour trouver une place d'études, vous pouvez venir en Allemagne pour une durée maximale de 9 mois.

Les **conditions** sont par exemple :

- les conditions scolaires et linguistiques pour entreprendre des études doivent être remplies
- la subsistance doit être assurée (pas de droit à des prestations sociales).

Pour info :

- Vous trouverez plus d'informations **sur l'immigration de travailleurs qualifiés** ici : www.make-it-in-germany.com.
- Pour plus d'informations sur la **reconnaissance des diplômes étrangers**, [cliquez ici](#).
- Vous souhaitez vivre et travailler dans l'Ortenaukreis ? Le [Centre d'accueil](#) à Hornberg vous conseille et vous aide gratuitement à répondre à vos questions.

Procédure accélérée pour les travailleurs qualifiés en présence d'un contrat de travail

En tant que spécialiste étranger, vous avez une offre d'emploi concrète en Allemagne et vous avez besoin d'un visa pour y entrer ?

La procédure jusqu'à l'obtention d'un visa peut durer très longtemps, car de nombreuses ambassades allemandes sont confrontées à des goulots d'étranglement en matière de délais et de délivrance de visas. La procédure accélérée pour les travailleurs qualifiés vise à raccourcir la procédure d'octroi de visa. Vous donnez une procuration à votre employeur et ce dernier entame la procédure pour travailleurs qualifiés auprès du service des étrangers compétent.

Si toutes les conditions sont remplies (par exemple, accord de l'Agence fédérale pour l'emploi, reconnaissance de votre qualification étrangère), le service des étrangers donne un accord préalable. Vous pouvez ainsi demander un visa. Attention : même dans le cadre de la procédure accélérée pour les travailleurs qualifiés, le visa doit être demandé auprès de l'ambassade allemande compétente à l'étranger.

L'employeur peut y convenir d'un rendez-vous de conseil par téléphone, par e-mail ou [en ligne](#):

Landratsamt Ortenaukreis
Service des migrations
Immigration de main-d'œuvre qualifiée
Badstraße 20a
77652 Offenburg

Téléphone : [0781/8059165](tel:0781/8059165) et [0781/8059177](tel:0781/8059177)
Courrier électronique : fachkraefte@ortenaukreis.de

Quel est le métier qui me convient le mieux ?

Pour trouver le bon métier, il faut s'informer à temps.

Vous trouverez [ici](#) des informations importantes sur l'école, la formation et les études.

Conseil professionnel et orientation professionnelle

- Quel métier me convient le mieux ?
- Que se passe-t-il après l'école ?
- Comment trouver une place d'apprentissage ou d'études ?

Les **conseillers et conseillères en orientation professionnelle** de [l'agence pour l'emploi](#) répondent à ces questions et à d'autres de manière neutre et gratuite. Appelez-les et convenez d'un rendez-vous.

Les conseillers et conseillères en orientation professionnelle se rendent quelques fois par an dans les écoles d'enseignement général et professionnel de l'Ortenaukreis. Ils organisent des réunions d'information ou proposent des entretiens personnels de conseil. Les professeurs de classe connaissent la date du prochain rendez-vous.

Sur le site Internet du [centre d'information professionnelle d'Offenburg \(BIZ\)](#), vous trouverez un aperçu des différentes possibilités d'orientation professionnelle.

Test professionnel

Dans la vie professionnelle, les connaissances professionnelles, les aptitudes, les expériences préalables et les compétences jouent un rôle important. Le test assisté par ordinateur [MYSKILLS](#) de l'Agence fédérale pour l'emploi (BA) vous aide à identifier les compétences professionnelles. MYSKILLS vous permet de vérifier votre évaluation professionnelle. Si vous souhaitez passer ce test, renseignez-vous auprès de l'[agence pour l'emploi](#).

Salon des métiers

Le salon d'information professionnelle (BIM) propose sur 2 jours environ 2500 offres de formation, de formation continue, de métiers, d'études et de stages en Allemagne et à l'étranger.

Quand : Printemps 2021

Où : Parc des expositions d'Offenburg

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations.

Sites web pour l'orientation professionnelle

Le site [BerufeNET](#) contient de nombreuses informations sur différents métiers.

Sur le site [Berufe-TV](#), de nombreux métiers sont expliqués dans une vidéo.

Girls'Day

Lors du Girls'Day, vous découvrez des métiers dans lesquels les hommes travaillaient jusqu'à présent le plus souvent. Il s'agit par exemple de mécaniciens automobiles, de menuisiers, de webdesigners ou d'ingénieurs.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations.

Le Boys'Day

Le Boys'Day vous permet de découvrir des métiers dans lesquels les femmes travaillent jusqu'à présent. Il s'agit par exemple d'éducatrices, d'infirmières, d'enseignantes de l'école primaire ou de psychologues.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations.

Stage

Un stage vous permet de découvrir un métier. Vous pouvez ainsi vérifier si ce métier est fait pour vous.

Comment trouver une place de stage ?

- demander à une entreprise
- demander à l'[Agentut für Arbeit](#) ou si vous/vos parents recevez l'allocation de chômage II/Hartz IV demander à votre

conseiller ou conseillère de l'agence communale pour l'emploi/Jobcenter

- chercher sur des sites d'emploi sur Internet

Recherche d'emploi

Il existe différentes possibilités de trouver du travail :

- [Bourse de l'emploi de l'Agence fédérale pour l'emploi](#)
- autres bourses de l'emploi sur Internet
- site web des entreprises
- salons d'information sur les métiers/salons professionnels
- journaux quotidiens et hebdomadaires
- médias sociaux
- demander dans son cercle de connaissances
- demander personnellement aux entreprises ou les appeler.

L'agence pour l'emploi offre également une aide dans la recherche d'un emploi.

Agence pour l'emploi d'Offenburg

Weingartenstraße 3

77654 Offenburg

Téléphone : [0800/4555500](tel:08004555500)

Si vous recevez des prestations de la Kommunale Arbeitsförderung/Jobcenter, c'est elle qui est compétente pour vous.

Bureau du district de l'Ortenau

Promotion communale de l'emploi/Jobcenter

Lange Straße 51

77654 Offenburg

Téléphone : [0781/8059331](tel:07818059331)

Site web : www.koa-ortenau.de

Centre d'accueil

Que fait le Welcome Center ?

Le Welcome Center aide les entreprises en Allemagne à trouver du personnel qualifié d'autres pays. Il aide dès le début, c'est-à-dire dès que le professionnel souhaite venir en Allemagne, jusqu'à ce qu'il puisse s'y installer et s'y sentir bien.

Le Welcome Center soutient aussi bien l'entreprise que le travailleur qualifié, afin que le travail et la cohabitation se passent bien.

Les Welcome Centers sont présents dans le Bade-Wurtemberg. Pour le secteur de l'économie sociale, il existe un Welcome Center spécifique à l'échelle du Land. Les Welcome Centers sont très importants pour garantir l'offre de main-d'œuvre qualifiée dans la région.

Le Welcome Center Südlicher Oberrhein est une initiative commune de la Chambre des métiers de Fribourg et de la Chambre de commerce et d'industrie du Südlicher Oberrhein.

Welcome Center Rhin Supérieur Sud

Bismarckallee 6

79098 Fribourg

Téléphone : +49 761 3858 804

E-mail : info@welcomecenter-blackforest.de

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur le Welcome Center ainsi que sur la vie en Allemagne.

Candidatures

Pour trouver une place d'apprentissage, il faut constituer un dossier de candidature. Dans le dossier de candidature, vous décrivez vos qualifications et votre expérience. L'entreprise vérifie si une collaboration peut fonctionner .

Une candidature se compose de :

- d'une lettre de motivation
- du curriculum vitae avec photo
- des diplômes, des références, des attestations de travail.

Vous trouverez [ici](#) des informations

Modes de candidature possibles :

- imprimé sur papier
- [par e-mail](#)
- site internet de l'entreprise

Renseignez-vous sur la forme que l'entreprise souhaite donner à votre candidature.

L'**agence pour l'emploi** et le **service communal de promotion de l'emploi/le Jobcenter** proposent des formations à ce sujet. Vous y apprendrez comment rédiger une candidature et ce qu'elle doit contenir.

Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

Reconnaissance des qualifications étrangères

Les qualifications jouent un rôle important en Allemagne pour l'école, les études ou le travail. Les diplômes vous permettent de prouver ce que vous avez déjà appris et réalisé. Les qualifications sont une condition préalable importante pour une place dans une école, une université ou un emploi.

Cela signifie que si vous avez déjà acquis des qualifications à l'école, dans un apprentissage ou dans un programme d'études à l'étranger, vous pouvez les faire reconnaître. Il est vérifié ce pour quoi vous êtes qualifié par vos diplômes en Allemagne. Leurs services sont pour ainsi dire "traduits".

Reconnaissance des diplômes de fin d'études étrangers

Le [Conseil régional de Stuttgart](#) examine les diplômes étrangers et les compare aux diplômes du Bade-Wurtemberg (par exemple, diplôme de fin d'études secondaires modernes, diplôme de fin d'études secondaires, diplôme d'entrée aux universités de sciences appliquées/diplôme d'entrée aux universités). Les certificats de la Fachhochschulreife/Hochschulreife ne sont contrôlés par le Conseil régional de Stuttgart que pour les personnes ayant la **nationalité allemande**.

Vous avez une **nationalité étrangère** ? Avez-vous obtenu **un diplôme d'entrée à l'université à l'étranger** ? Et vous aimeriez **étudier dans le Bade-Wurtemberg** ? Ensuite, **différentes autorités** sont **responsables** de la reconnaissance des diplômes d'entrée à la Fachhochschulreife/université. Dans ce cas, cela dépend de l'université ou de l'établissement d'enseignement supérieur où vous souhaitez étudier :

- **dans une université** : contactez directement l'université de votre choix
- **dans une université ou une haute école spécialisée** : contactez le bureau central pour la reconnaissance des certificats au [Studienkolleg de la Hochschule Konstanz](#).
- **dans une université à double cursus** : contactez le bureau central de reconnaissance des certificats de l'[Université coopérative d'État du Bade-Wurtemberg](#).

POUR INFORMATION : Pour pouvoir étudier dans un établissement d'enseignement supérieur allemand, vous devez avoir une certaine connaissance de l'allemand. En règle générale, vous devez avoir une maîtrise de l'allemand au niveau C1 ou C2 GER. Vous devez prouver ces connaissances par un certificat spécifique. Renseignez-vous auprès du collège ou de l'université où vous souhaitez postuler.

Reconnaissance des qualifications étrangères

Si vous avez obtenu un diplôme à l'étranger, vous pouvez vérifier s'il est reconnu en Allemagne. Notez qu'il existe une différence de reconnaissance entre les professions **réglementées** et **non réglementées**.

Les professions réglementées : Dans les professions réglementées, vous ne pouvez travailler que si vous avez une certaine qualification. Il s'agit, par exemple, des professions médicales, des professions juridiques, de la profession d'enseignant dans les écoles publiques et des professions de la fonction publique. Cela signifie que dans ces professions, vous ne pouvez travailler qu'avec une reconnaissance de la qualification professionnelle par l'État (par exemple, une qualification professionnelle ou un diplôme).

Dans la [recherche](#) de reconnaissance, vous pouvez rechercher l'organisme de reconnaissance compétent pour les professions réglementées. Vous recevrez également des informations sur la manière de procéder.

Les professions non réglementées : Dans les professions non réglementées, on peut travailler sans reconnaissance des qualifications professionnelles par l'État. Toutefois, il est conseillé de faire une **évaluation de certificat**.

L'[Office central de l'enseignement étranger \(ZAB\)](#) à Bonn est responsable de l'évaluation des certificats pour les professions universitaires non réglementées.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur la reconnaissance de votre diplôme universitaire à l'étranger.

Reconnaissance de la formation professionnelle étrangère

Si vous avez suivi une formation professionnelle à l'étranger, vous pouvez vérifier si cette formation est reconnue en Allemagne. En règle générale, c'est la chambre concernée qui en est responsable. Dans la [recherche](#) de reconnaissance, vous pouvez rechercher l'autorité de reconnaissance compétente. Vous recevrez également des informations sur la manière de procéder.

Veuillez noter que le [Conseil régional de Stuttgart](#) est responsable de la reconnaissance de la formation professionnelle des éducateurs et des gardiens d'enfants.

Conseils

Vous pouvez obtenir des conseils sur la procédure de reconnaissance des qualifications étrangères (diplômes scolaires, universitaires, de formation professionnelle). Prenez rendez-vous avec le [IQ Netzwerk Baden-Württemberg](#), le centre de conseil pour la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères.

IQ Netzwerk Baden-Württemberg

Dezentrale Anerkennungsberatung im Ortenaukreis

77652 Offenburg

Téléphone : [0761/881445061](tel:0761/881445061)

Courrier électronique : kompetenzzentrum@diakonie-freiburg.de

Site web : www.netzwerk-iq-bw.de/anerkennungsberatung/

Vous pouvez également contacter les [services de migration pour adultes](#) ou les [services de migration pour jeunes](#) pour obtenir des conseils.

Arrêt maladie

Si vous travaillez, faites un stage ou suivez un cours d'allemand et que vous êtes malade, vous devez **appeler le service en question et demander la mise en arrêt maladie**. En règle générale, votre médecin doit attester que vous n'êtes pas en mesure de travailler (= certificat d'incapacité de travail - AU). Demandez à votre employeur ou au prestataire de cours de langue quand vous devez présenter un certificat d'incapacité de travail.

Vous trouverez ici des informations sur les [congés de maladie au jardin d'enfants/à la crèche](#) et à l'école.

Travail et profession

Types d'emplois et autres activités

Types d'emplois

- **Temps plein** : environ 40 heures par semaine ; la plupart des adultes en Allemagne travaillent à temps plein.
- **Temps partiel** : tout ce qui est inférieur à la durée de travail d'un employé à **temps plein** ; le temps partiel est souvent travaillé par des parents ayant de jeunes enfants (par

exemple, 18 heures, 23 heures, etc. par semaine).

- **Mini-emploi** : revenu maximum de 520 euros par mois ; vous ne payez pas d'impôts ; les mini-emplois sont souvent utilisés par les élèves ou les étudiants ; certains travaillent dans des mini-emplois en plus de leur emploi principal.
- **Midi-job** : Gains compris entre 520,01 euros et 1300 euros par mois ; vous êtes salarié assujetti à la sécurité sociale, mais vous payez un impôt moins élevé que pour les gains supérieurs à 1300 euros.
- **Possibilités d'emploi (AGH)** : pour les personnes qui sont encore en procédure d'asile ou qui ont un Duldung, parlent peu l'allemand ou n'ont pas de certificats ; on gagne 80 cents de l'heure avec un maximum de 30 heures par semaine. Cet argent peut être conservé en plus des prestations sociales.

POUR INFORMATION :

- Tout type d'emploi peut être **temporaire** ou **permanent**. Temporaire signifie que le contrat pour un emploi est d'une certaine durée, par exemple d'un an. Un contrat à durée indéterminée n'est pas limité dans le temps.
- **Travail temporaire** : en règle générale, vous êtes employé par un employeur spécifique. Si vous êtes employé par une agence de travail temporaire, on parle de travail temporaire, et l'employé d'une agence de travail temporaire est prêté à d'autres entreprises. Par exemple, l'agence de travail temporaire emploie son personnel dans l'entreprise où il y a une pénurie de personnel. Cela signifie que le lieu de travail peut changer.

Autres activités

- **Année de volontariat du service social (FSJ) / Service volontaire fédéral (Bufdi)** : Le [FSJ](#) est un service volontaire dans le domaine social. Il est proposé en Allemagne aux adolescents et aux jeunes adultes qui ont déjà terminé leur scolarité obligatoire et n'ont pas encore atteint l'âge de 27 ans. Année d'âge. Le FSJ est réglementé au niveau des Länder. En plus du FSJ, il existe le Service volontaire fédéral ([Bufdi](#)) au niveau fédéral. Il remplace le travail d'intérêt général et est également accessible aux personnes de plus de 27 ans.
Les personnes du FSJ ou du BufDi reçoivent une qualification et un certificat pendant cette période. Cela les aide à poursuivre leur carrière et ils apprennent l'allemand. Dans le FSJ et le Bufdi, vous recevez de l'argent de poche.
- **Stages d'orientation professionnelle** : Les stages permettent d'acquérir une expérience pratique dans une profession. En matière d'orientation professionnelle, les stages ont pour but d'aider les gens à connaître leurs aspirations professionnelles et à les vérifier. Pendant cette période, les stagiaires apprennent également à connaître les réalités des activités professionnelles et les conditions de la profession. Le stage peut être d'une durée différente, par exemple 1 semaine ou 2 mois. Pendant le stage, vous ne recevez généralement pas d'argent.

Chômage

Vous êtes au chômage si vous ne gagnez pas d'argent pour vivre. L'Allemagne étant un État social, elle aide les personnes qui ne peuvent pas assurer elles-mêmes leur subsistance ou seulement en partie. **Mais : en principe, chacun doit subvenir lui-même à ses besoins**

en travaillant.

C'est l'**agence pour l'emploi** ou le **centre communal d'aide à l'emploi/Jobcenter** qui décide si vous recevez une allocation de chômage.

Droit à l'allocation de chômage I (ALG I, SGBIII) auprès de l'agence pour l'emploi

Vous recevez l'allocation de chômage I si vous perdez votre emploi assujetti à la sécurité sociale. Pour cela, vous devez avoir **travaillé en Allemagne pendant** au moins **12 mois au cours des 30 derniers mois, en étant assujetti à la sécurité sociale**. Dans certaines circonstances, il existe d'autres conditions. Le montant de l'allocation de chômage I s'élève en général à 60 % (67 % si vous avez vos propres enfants) de votre revenu net moyen des 12 derniers mois.

Vous devez utiliser toutes les possibilités pour trouver un emploi.

Pour information, s'il est probable que vous perdiez votre emploi, vous devez vous **[inscrire comme demandeur d'emploi](#)** au plus tard **trois mois** avant la fin de votre emploi. Si vous n'apprenez votre licenciement que plus tard, inscrivez-vous comme demandeur d'emploi au plus tard 3 jours après. C'est important si vous devez ensuite demander des allocations de chômage. Si vous n'avez pas trouvé de nouvel emploi, inscrivez-vous au **chômage - au plus tard le premier jour de chômage**.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations.

Droit à l'allocation de chômage II (ALG II, SGBII, Hartz IV) auprès de l'agence communale pour l'emploi/Jobcenter

Vous recevez l'allocation de chômage II si vous :

- êtes au chômage depuis longtemps
- vous n'avez pas encore travaillé 12 mois en Allemagne en étant soumis à l'assurance sociale obligatoire
- vous ne gagnez pas assez dans votre travail et vous avez besoin d'aide pour subvenir à vos besoins.

Vous recevez :

- un montant de base (Regelsatz)
- les frais de logement et de chauffage
- des frais d'assurance maladie et d'assurance dépendance.

Inscrivez-vous auprès de l'[agence communale pour l'emploi/Jobcenter](#).

Vous devez utiliser toutes les possibilités pour trouver un emploi.

Pour information : l'ALG II est subordonnée à toutes les autres aides financières.

Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

Changement de profession (= réorientation)

Par exemple, si votre métier

- n'est plus en demande,
- si vous êtes dans l'incapacité de travailler
- si votre domaine de travail est affecté par des innovations techniques
- si vous aimeriez emprunter de nouvelles voies sur le plan professionnel

, si vous pouvez suivre un cours de recyclage pour changer d'emploi.

vous trouverez [ici](#) des informations détaillées sur ce que vous devez faire.

Examen externe

En participant à l'examen, vous pouvez obtenir **un diplôme professionnel sans avoir suivi de formation**.

Pour un métier de 3 ans de formation professionnelle, vous devez avoir travaillé au moins 4,5 ans dans ce métier.

Vous pouvez ensuite participer à l'examen final. Si vous réussissez ces examens, vous obtiendrez un diplôme professionnel reconnu.

Si vous êtes intéressé, renseignez-vous auprès de la chambre compétente (par exemple la chambre des métiers ou la chambre de commerce et d'industrie).

Abonnement professionnel

Vous vous rendez sur votre lieu de travail en bus ou en train ? Vous pouvez donc acheter l'abonnement professionnel. Il s'agit d'un abonnement annuel (cotisation annuelle). Cela signifie que vous avez un billet pour 12 mois, mais que vous payez le prix de 9,5 mois. Vous trouverez [ici](#) des informations complémentaires et le formulaire de demande.

Formation professionnelle

Accès au travail et à la formation professionnelle

Citoyens de l'UE ou de l'EEE

Si vous êtes européen, vous pouvez travailler sur .
Vous n'avez pas besoin de permis de travail.
C'est également le cas pour les citoyens suisses.
Ils doivent toutefois demander un permis de séjour.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur le thème du travail et de la formation professionnelle en tant qu'Européen.

Citoyens d'un pays tiers (Les pays tiers ne font pas partie de l'UE, de la Suisse ou de l'EEE).

Si vous êtes originaire d'un [pays tiers](#), vous avez besoin d'un titre de séjour. Celui-ci indique quel travail est possible pour vous.

Il existe des règles particulières pour les travailleurs qualifiés qui immigreront par le biais d'une entreprise.

Vous trouverez ici de plus amples informations sur le sujet : [Séjour et travail](#).

Pour les demandeurs d'asile avec autorisation de séjour :

3 mois après votre arrivée et tant que vous êtes hébergé dans un Landeserstaufnahmeeinrichtung (en abrégé : LEA), vous n'avez pas le droit de travailler. Après cette période, c'est le service des étrangers compétent qui décide.

Pour cela, vous devez déposer une **demande** auprès du **service des étrangers**. L'Agence fédérale pour l'emploi doit donner son accord et les conditions de travail sont vérifiées.

Après 48 mois, vous pouvez travailler. L'accord de l'Agence fédérale pour l'emploi n'est alors plus nécessaire.

Vous ne pouvez toutefois pas exercer une activité indépendante avec ce statut.

Pour information : le fait de travailler ou de suivre une formation ne donne pas de droit de séjour.

La procédure d'asile est indépendante du travail ou de la formation.

Pour les réfugiés qui ont un permis de séjour, la règle est la suivante : **(c'est-à-dire : une conclusion positive de la procédure d'asile).**

Si l'Office fédéral pour l'immigration et les réfugiés (en abrégé : BAMF) vous reconnaît comme bénéficiaire du droit d'asile, réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire. Vous recevez alors un **permis de séjour** humanitaire de la part du service des étrangers . Avec ce permis de séjour, vous pouvez **travailler**. Votre carte d'identité porte alors la mention "**activité professionnelle autorisée**".

Les réfugiés auxquels le BAMF a attribué un **obstacle à l'expulsion** reçoivent **également un permis de séjour humanitaire**. Mais ils ne peuvent travailler **que de manière limitée**. Pour pouvoir travailler, vous devez déposer une **demande d'autorisation de travail** auprès du **service des étrangers**. Le travail indépendant n'est pas autorisé.

Pour les réfugiés qui ont un Duldung, la règle est la suivante : **(c'est-à-dire : conclusion négative de la procédure d'asile).**

Dans votre Duldung, il est écrit "**activité professionnelle autorisée uniquement avec l'autorisation du service des étrangers**". C'est alors le service des étrangers qui décide de votre permis de travail. Les conditions de travail sont alors contrôlées par l'Agence fédérale pour l'emploi.

Après 48 mois, vous avez pleinement accès au marché du travail. Vous devez toutefois en faire la demande auprès du service des étrangers. Il sera alors inscrit dans votre Duldung que vous pouvez travailler. Une autorisation de l'Agence fédérale pour l'emploi n'est pas nécessaire. Une activité indépendante n'est pas autorisée avec un Duldung.

Vous devez **participer à la clarification de votre identité**. Sinon, vous risquez de vous voir **interdire de travailler**.

En cas d'interdiction de travailler, vous ne pouvez plus faire de **demande de travail**.

Pour votre information, une relation de travail ou de bonnes connaissances en allemand peuvent être prises en compte ici.

Il existe différents types de "Duldungen".

Un Duldung en cas d'identité non clarifiée

Avec ce Duldung, vous n'avez pas le droit de travailler.

Un "Ausbildungsduldung"

Le "Ausbildungsduldung" n'est valable que pour certains métiers de formation.

Dans ce cas, l'identité doit être clarifiée. Une fois la formation terminée, un **titre de séjour** peut être délivré pour une durée **de 2 ans**. Vous trouverez des informations détaillées sur ce sujet [ici](#).

Un permis d'emploi

Les personnes ayant un permis d'emploi et qui se sont bien intégrées en Allemagne peuvent obtenir un permis d'emploi. Pour cela, les conditions suivantes doivent être remplies :

- moyens de subsistance assurés (cela signifie que vous devez assurer votre subsistance par vos propres moyens)
- exercice d'un emploi assujéti à la sécurité sociale depuis au moins 18 mois
- être en situation de tolérance depuis au moins 12 mois
- connaissances de l'allemand au niveau A2 du CECR
- pas d'infraction pénale
- identité clarifiée.

Accès à d'autres activités

Service volontaire fédéral (Bundesfreiwilligendienst) et année sociale volontaire (Freiwilliges Soziales Jahr)

Les demandeurs d'asile titulaires d'un permis de séjour ou d'une autorisation de séjour ont besoin de l'autorisation du service des étrangers pour travailler dans le cadre du [Bundesfreiwilligendienst](#) (en abrégé : BufDi) et du Freiwilliges [Sozialen Jahr](#) (en abrégé : FSJ).

Les activités d'intérêt général/opportunités de travail (AGH) ou la participation à des **mesures d'intégration des réfugiés (FIM)** sont également une bonne option pour apprendre l'allemand. Ce travail est rémunéré 80 cents de l'heure pour un maximum de 30 heures par semaine. Vous obtiendrez plus d'informations auprès de la direction de votre foyer ou du service social.

Stages

Les demandeurs d'asile titulaires d'un permis de séjour ou d'une autorisation de séjour peuvent **effectuer** certains **stages d'orientation professionnelle**. Cela doit être convenu avec le **service des étrangers compétent**.

Les compétences pour l'aide à la recherche d'emploi et de formation sont :

Agentur für Arbeit Offenburg

Weingartenstraße 3

77654 Offenburg

Téléphone : [0800/4555500](tel:08004555500) (pour les salariés)

Téléphone : [0800/4555520](tel:08004555520) (pour les employeurs)

Site web : www.arbeitsagentur.de

- pour les personnes qui assurent elles-mêmes leur subsistance, mais qui sont à la recherche d'un emploi
- pour les personnes qui reçoivent l'allocation de chômage I (en abrégé : ALG I)
- pour les demandeurs d'asile
- pour les personnes tolérées

Conseil régional de l'Ortenaukreis

Promotion communale de l'emploi/Jobcenter

Lange Straße 51

77654 Offenburg

Téléphone : [0781/8059331](tel:07818059331)

Site web : [Promotion communale du travail / Jobcenter / Landkreis Ortenaukreis](http://Promotion%20communale%20du%20travail%20/%20Jobcenter%20/%20Landkreis%20Ortenaukreis)

- pour les personnes qui reçoivent l'allocation chômage deux (en abrégé : ALG II)
- pour les réfugiés reconnus

Types de formation

En Allemagne, il est très avantageux d'avoir une qualification professionnelle avant d'aller travailler. Les personnes ayant une qualification professionnelle gagnent en moyenne plus d'argent. Ils sont moins susceptibles de devenir chômeurs. Et vous avez moins de chances d'avoir un contrat à durée déterminée que les personnes sans qualification professionnelle.

Formation en alternance (en entreprise)

Une particularité allemande est le système de formation en alternance. La formation en alternance a lieu environ 1/3 du temps à l' **école professionnelle** et environ 2/3 dans une

entreprise de formation. Ainsi, vous apprenez à connaître la théorie et la pratique en même temps et vous gagnez de l'argent pendant votre formation.

Exigences scolaires

Les métiers à formation en alternance (en entreprise) sont des métiers non réglementés. Cela signifie que, d'un point de vue juridique, vous n'avez pas besoin d'un certificat de fin d'études spécifique pour suivre une double formation. Les entreprises formatrices peuvent déterminer elles-mêmes quel diplôme de fin d'études elles exigent de leurs stagiaires. En règle générale, au moins un diplôme de fin d'études secondaires est attendu. L'accès sans certificat de fin d'études n'est pas facile, mais possible.

Durée de la formation

La durée de la formation est comprise entre 2 et 3,5 ans. Selon le diplôme de fin d'études, la durée peut également être raccourcie.

Salaire

Vous recevez un salaire pendant la double formation. Ceci est mentionné dans le contrat de formation et est appelé « allocation de formation ». Le montant du paiement varie en fonction de la profession de formation et est généralement également déterminé par une convention collective.

Si vous avez des questions sur la formation, vous pouvez contacter le [service des carrières de l'Agentur für Arbeit](#).

Vous trouverez de plus amples informations sur les formations et les professions à l'adresse suivante

- [planet-beruf](#)
- [BERUFENET](#)

L'enseignement scolaire

Outre la formation en entreprise, il existe de nombreuses professions que vous ne pouvez apprendre que dans une école. Ces formations en milieu scolaire ont lieu, par exemple, dans des écoles professionnelles, des collèges professionnels, des collèges techniques et d'autres écoles professionnelles. Ils suivent des cours à plein temps et effectuent généralement plusieurs stages.

Exigences scolaires

Les écoles où la formation a lieu ont des conditions d'entrée légales différentes. Les **professions de formation en milieu scolaire peuvent être réglementées ou non réglementées.** Cela signifie que pour les professions non réglementées, vous n'avez pas nécessairement besoin d'un diplôme spécifique de fin d'études. Toutefois, les écoles elles-mêmes peuvent avoir leurs propres exigences. Un certain niveau d'éducation est requis pour les professions à formation réglementée. L'enseignement scolaire exige souvent un diplôme d'enseignement intermédiaire (= Mittlere Reife). Mais il existe aussi des formations scolaires sanctionnées par un certificat de fin d'études secondaires.

Durée de la formation

La durée de la formation est comprise entre 1 et 3,5 ans, selon la formation suivie.

Frais

En règle générale, vous ne recevrez pas de salaire durant l'enseignement scolaire. La formation dans une école professionnelle d'État, un collège professionnel ou d'autres établissements d'enseignement est gratuite. Cependant, il peut y avoir des coûts pour le matériel d'enseignement et d'apprentissage. Si vous fréquentez une école privée, vous payez généralement des frais de scolarité. Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une subvention conformément à la [loi fédérale sur l'aide à la formation \(BAföG\)](#).

Si vous avez des questions sur la formation, vous pouvez contacter le [service des carrières de l'Agentur für Arbeit](#).

Vous trouverez de plus amples informations sur les formations et les professions à l'adresse suivante

- [planet-beruf](#)
- [BERUFENET](#)

Formation dans l'artisanat

Orientation professionnelle et formation dans l'artisanat

Vous aimez travailler de vos mains et vous vous intéressez à une formation dans l'artisanat, peut-être comme charpentier, maçon ou pâtissier ?

Dans ce cas, contactez-nous.

Nous vous aiderons à faire votre choix :

- choix d'un métier
- Recherche d'une entreprise
- Formation

Vous obtiendrez ainsi rapidement une perspective professionnelle et des informations sur les entreprises avec lesquelles vous pouvez prendre contact.

De plus, nous vous encadrons pendant les six premiers mois de votre formation.

Nous découvrons ensemble

- quel métier vous convient le mieux
- où il y a de bonnes chances de trouver une formation
- quelles sont les étapes nécessaires jusqu'à la formation

Nous vous soutenons dans

- la recherche de places de formation
- la préparation des dossiers de candidature
- la préparation aux entretiens d'embauche
- la présentation de la demande
- la recherche de cours de langue et les démarches administratives.

Pour plus d'informations :

Projet "Intégration par la formation - Perspectives pour les immigrés".

[Intégration des immigrés](#)

L'artisanat

www.handwerk.de

[Bourse des places d'apprentissage de la Chambre des métiers de Fribourg](#)

[Recherche d'emploi](#)

Contact

[Chambre des métiers de Fribourg](#)

Katharina Beckmann

0761 21800-569

katharina.beckmann@hwk-freiburg.de

Préparation à la formation professionnelle

Vous cherchez de l'aide pour découvrir vos intérêts et vos points forts ? Ou vous n'avez pas encore l'expérience pratique nécessaire pour trouver le bon emploi ? Ou vous ne trouvez pas de place de formation ?

Il existe de nombreuses possibilités de se préparer à la formation professionnelle.

Aide à l'entrée dans la vie professionnelle (BerEb)

Vous êtes encore à l'école, vous souhaitez obtenir votre diplôme et faire un apprentissage ? Mais vous avez besoin de soutien ?

L'aide à l'entrée dans la vie professionnelle vous soutient :

- à l'issue de la scolarité
- avec des problèmes personnels
- dans la recherche d'un emploi approprié
- dans la recherche d'une place de formation
- dans la procédure de candidature
- dans les 6 premiers mois de formation.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations.

Mesures de formation pré-professionnelle (BvB)

- Vous n'êtes plus obligé d'aller à l'école ?
- Vous n'avez pas encore trouvé de place de formation ?
- Vous n'avez peut-être pas de diplôme d'études secondaires ?
- Ou bien vous avez perdu votre poste de formation et devez vous réorienter ?

Vous pouvez ensuite vous préparer à une formation dans un cours de préparation professionnelle (BvB) de l'Agentur für Arbeit. La BvB dure normalement jusqu'à 10 mois.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations.

Qualification d'entrée (EQ)

Vous savez ce que vous voulez être ? Mais vous n'avez pas encore trouvé de place de formation au 30 septembre ? Vous pouvez ensuite effectuer un stage plus long sous certaines conditions. Cela vous prépare à la formation professionnelle. Il s'agit d'une qualification d'entrée qui dure entre 6 et 12 mois.

POUR INFORMATION : Pour les personnes qui n'ont pas encore de connaissances en allemand au niveau B2, il existe une **qualification d'entrée plus langue (QE+langue)**. En accompagnement du stage, vous suivrez généralement un cours de langue deux jours par semaine.

Si vous êtes intéressé, demandez à l'agence pour l'emploi ou, si vous bénéficiez de services du centre municipal de promotion de l'emploi, à votre interlocuteur personnel.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations.

Soutien pendant la formation professionnelle

Des problèmes peuvent toujours survenir pendant la formation. De mauvaises notes à l'école professionnelle ou des ennuis avec les supérieurs ne doivent pas nécessairement conduire à l'interruption de la formation.

Certains problèmes peuvent être résolus par un entretien.

Il existe des offres de soutien pendant la formation.

Formation échelonnée

La formation échelonnée est duale et dure 3,5 ans. Elle commence par le **niveau de base de deux ans** et se termine par un diplôme professionnel.

Elle est suivie d'un **niveau spécialisé d'un an et demi**.

Dans le niveau spécialisé, on obtient un diplôme.

Pendant la période de formation, les apprentis bénéficient de cours de rattrapage supplémentaires et d'un accompagnement socio-pédagogique.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations et les coordonnées des personnes à contacter.

Aides à l'accompagnement de la formation (abH)

Les aides d'accompagnement à la formation comprennent :

- cours de rattrapage
- préparation aux examens
- soutien en cas de problèmes personnels.

Si vous êtes intéressé, renseignez-vous auprès de l'[agence pour l'emploi](#).

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations.

Formation assistée (AsA)

La formation assistée est une formation professionnelle en alternance avec soutien. Elle consiste en

- d'un soutien scolaire
- d'un soutien socio-pédagogique
- d'un accompagnement à la formation.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations et les coordonnées.

Formation professionnelle en dehors de l'entreprise (BaE)

Vous avez des difficultés à trouver une place d'apprentissage ?

Dans ce cas, une formation professionnelle hors entreprise pourrait vous convenir.

Cette formation se déroule dans un établissement ou dans une entreprise. Vous fréquentez également l'école professionnelle.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations et les coordonnées.

Aide financière

Aide à la formation professionnelle (BAB)

L'argent ne vous suffit pas pendant votre formation ?

Dans ce cas, vous pouvez demander à l'agence pour l'emploi si vous pouvez obtenir une aide financière.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations.

BAföG pour les élèves

Les parents ne peuvent souvent pas soutenir leurs enfants par manque d'argent. C'est pourquoi l'élève peut faire une demande. Celle-ci s'appelle BAföG. Il ne doit pas être remboursé.

Tu peux obtenir des informations ici :

- www.ortenaukreis.de
- www.bafög.de

Plus d'informations [ici](#) dans un aperçu.

Études

Accès aux études

Informations générales

En Allemagne, il existe de nombreuses filières d'études différentes. Il existe également différents types d'établissements d'enseignement supérieur :

- les universités (orientées vers la science)
- Hautes écoles (spécialisées) (orientées vers la pratique)
- Hautes écoles en alternance (très orientées vers la pratique, on travaille et on étudie)
- les écoles d'art, de cinéma et de musique (pour les disciplines artistiques).

Pour information : il existe des universités publiques et des universités privées. La qualité des établissements privés n'est pas forcément meilleure, mais les frais de scolarité y sont souvent élevés.

Conditions préalables

Si vous souhaitez étudier en Allemagne, vous avez besoin d'un **Hochschulzugangsberechtigung** (= diplôme de fin d'études secondaires permettant d'étudier). Vous trouverez [ici](#) des informations sur la manière de l'obtenir dans les écoles allemandes. Si vous n'avez pas obtenu votre diplôme de fin d'études en Allemagne, vous devez vérifier si vous pouvez étudier en Allemagne avec ce diplôme de fin d'études obtenu à l'étranger.

Vous trouverez [ici](#) des informations sur la reconnaissance des diplômes scolaires étrangers. Renseignez-vous auprès de l'université dans laquelle vous souhaitez étudier sur tout ce dont vous avez besoin pour votre candidature.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur les études.

Universités du district de l'Ortenau

Université des sciences appliquées d'Offenburg - Université des sciences appliquées pour la technologie, l'économie et les médias

La Hochschule Offenburg propose les types d'études suivants

- Semestre d'entrée : début
- Études de contact : kontaktING et économie/industrie numérique 4.0
- Baccalauréat en arts
- Licence en lettres + éducation
- Licence en lettres + pédagogie
- Licence en lettres + stagiaire
- Maîtrise de lettres
- Maîtrise de lettres + pédagogie
- Master of Arts + Stagiaire

Il existe également des programmes internationaux de licence et de maîtrise. Les conférences se déroulent dans d'autres langues (par exemple en anglais ou en français). Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations.

Vous trouverez [ici](#) toutes les filières d'études de la Hochschule Offenburg.

Vous avez une nationalité étrangère et souhaitez étudier à la Hochschule Offenburg ? Vous trouverez [ici](#) des informations sur les conditions à remplir.

Vous n'êtes pas sûr de savoir quel cursus vous convient le mieux ? Vous pourrez alors obtenir des conseils. Prenez rendez-vous avec le service de [conseil aux étudiants](#).

Hochschule Kehl Verwaltung - Conception et développement

La Hochschule Kehl propose les types d'études suivants

- Baccalauréat en arts
- Maîtrise de lettres

Si vous êtes intéressé par des études à la Hochschule Kehl, vous trouverez [ici](#) des informations importantes.

Vous pouvez obtenir des conseils personnalisés auprès du service de conseil aux étudiants. Veuillez prendre [rendez-vous](#) pour cela.

Financement des études

Loi fédérale sur l'aide à la formation (en abrégé : BAföG)

Informations générales

Toutes les personnes en Allemagne doivent avoir la même chance de faire des études. Certains parents ne peuvent pas soutenir leurs enfants dans leurs études parce qu'ils n'ont pas beaucoup d'argent. C'est pourquoi il existe en Allemagne une aide financière. On l'appelle

"Bundesausbildungsförderung" (en abrégé : BAföG).

L'obtention du BAföG dépend également des conditions personnelles de l'étudiant. Les éléments importants sont :

- la nationalité ou le statut légal de séjour
- l'âge
- l'aptitude à suivre les études souhaitées
- les revenus et le patrimoine personnels ainsi que les revenus et le patrimoine des conjoints/partenaires enregistrés/partenaires de vie ou des parents.

Qui peut bénéficier du BAföG ?

En principe, les personnes suivantes vivant en Allemagne peuvent bénéficier du BAföG :

- les personnes de nationalité allemande
- les citoyens et citoyennes de l'UE
- les migrants et les réfugiés.

La règle de base est la suivante : si les étrangers ont une perspective de rester en Allemagne et sont intégrés, ils sont considérés comme éligibles. Il s'agit par exemple de personnes ayant un droit de séjour permanent selon la loi sur la libre circulation des personnes/UE, un permis de séjour permanent-CE ou un permis d'établissement.

Pour les réfugiés en particulier : ils peuvent demander le BAföG en tant que :

- bénéficiaires reconnus du droit d'asile
- réfugiés reconnus au titre de la Convention de Genève
- les bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Les réfugiés qui sont tolérés doivent être en Allemagne depuis 15 mois sans interruption, qu'ils soient en situation régulière, autorisés ou tolérés, avant de pouvoir prétendre au BAföG.

De plus, les demandeurs d'asile dont la procédure d'asile n'est pas encore terminée ne peuvent pas recevoir le BAföG. Dans leur cas, on ne sait pas encore s'ils pourront rester en Allemagne.

Remboursement

Vous recevez la moitié du BAföG sous forme de subvention. Celle-ci ne doit pas être remboursée. L'autre moitié est un prêt sans intérêt. Le prêt doit être remboursé, mais au maximum jusqu'à 10.000 euros au total.

Tous les étrangers (y compris les réfugiés) doivent rembourser leur prêt même s'ils retournent plus tard dans leur pays d'origine. La phase de remboursement commence cinq ans après l'expiration de la durée maximale de la subvention.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur le sujet.

La hotline gratuite du BAföG est également à votre disposition : [0800/2236341](tel:08002236341), disponible du lundi au vendredi de 8h à 20h.

Comment faire sa demande ?

La demande de BAföG doit être faite par écrit auprès du Studentenwerk. Veillez à ce que votre demande soit déposée suffisamment tôt. En effet, le traitement des demandes prend plusieurs mois. Vous trouverez les formulaires de demande [ici](#).

Si vous étudiez à l'université d'Offenburg, c'est le Studierendewerk Freiburg qui est responsable de votre demande de BAföG. **Vous pouvez déposer vos demandes auprès de l'antenne du Studierendewerk Freiburg sur le campus d'Offenburg ou de Gengenbach .**

Antenne du Studierendewerk

24, Badstraße

77652 Offenburg

Téléphone : [0781/205328329](tel:0781205328329)

Site web : www.swfr.de

Bourse d'études

Il existe de nombreuses bourses auxquelles vous pouvez postuler. Et pas seulement pour le premier semestre, mais tout au long de vos études. Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations. Ces offres sont parfois très différentes. L'accent est parfois mis sur l'engagement social ou sur l'orientation politique, la filière d'études, les notes ou les conditions de vie personnelles.

Activité d'étudiant

Dans de nombreuses filières, il est possible de travailler comme étudiant salarié dans une entreprise. Vous pouvez y acquérir une première expérience dans le domaine professionnel que vous étudiez et gagner de l'argent en parallèle. La plupart du temps, les entreprises proposent des contrats sur une base de 10 à 20 heures par semaine. Si vous avez de bons résultats, vous avez la possibilité d'être embauché à la fin de vos études. Vous trouverez des informations auprès des entreprises de votre région.

Étudiant auxiliaire

En tant qu'étudiant auxiliaire, vous pouvez généralement travailler jusqu'à 20 heures par semaine au maximum dans un établissement d'enseignement supérieur. Vous effectuez des tâches qui aident par exemple les enseignants ou l'organisation de l'établissement. La condition préalable est de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur en tant qu'étudiant. Ces postes sont publiés dans les établissements d'enseignement supérieur.

Job d'appoint

De nombreux étudiants ont un job d'appoint pour financer leurs études. Il existe différents types de jobs d'appoint. Si vous bénéficiez d'une aide de l'État, renseignez-vous sur le montant que vous pouvez gagner en plus. L'aide de l'État est par exemple le BAföG ou une bourse d'études.

De nombreux étudiants travaillent dans le cadre de ce que l'on appelle un mini-job. On y gagne au maximum 520 euros par mois. Mais on ne paie pas d'impôts ni de cotisations

sociales.

Crédit d'études

Le Bildungskredit est un crédit à faible taux d'intérêt accordé par la banque publique Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). Il s'adresse spécialement aux étudiants qui en sont à la dernière phase de leurs études. Contrairement aux crédits bancaires habituels, vous n'avez pas besoin de garanties telles qu'un revenu personnel. Le revenu des parents ou du conjoint ne joue pas non plus de rôle.

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur le crédit de formation.